



**PRÉFÈTE  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Dossier de presse

**La Bérarde, un an après : retour sur les événements et perspectives de l'été 2025**

**18 juin 2025**

## **La Bérarde, un an après : retour sur les évènements et perspectives de l'été 2025**

Les 20 et 21 juin 2024, la vallée du Vénéon, et plus particulièrement le hameau de La Bérarde, ont été durement touchés par une crue torrentielle exceptionnelle.

Cet événement, d'une rare intensité et de nature multifactorielle, a donné lieu à une mission d'investigation scientifique mobilisant une trentaine de spécialistes pour en analyser les causes. Cette rétro-analyse a conduit à classer l'événement du 21 juin 2024 comme évènement de référence majeure, servant désormais de base aux réflexions sur le réaménagement du hameau de La Bérarde.

À la suite de ces évènements, les services de l'État en lien avec les collectivités locales, exercent une vigilance particulière à la sécurité du site de La Bérarde et de la vallée du Vénéon. Un périmètre d'exclusion au niveau du hameau de la Bérarde a été établi en raison de la vulnérabilité du site en cas de crue des Étançons et d'un nouveau phénomène d'origine glaciaire.

C'est dans ce contexte et en prenant en compte l'exposition aux risques de la vallée du Vénéon, qu'il a été décidé conjointement, avec le Département, la Région et les collectivités, de mettre tout en œuvre pour permettre à cette saison estivale de se dérouler dans les meilleures conditions possibles, malgré la destruction du hameau de La Bérarde et les importants dommages provoqués par les crues, tout en garantissant la sécurité de tous.

Pour cela, il a été acté :

- Le maintien du périmètre d'exclusion sur le cône de déjection du torrent. Les sentiers pour accéder aux différents refuges et sommet ont été tracés pour permettre de rejoindre les différents itinéraires classiques ;
- La mise en place de navettes permettant d'accéder à la vallée ;
- La mise en place d'un point d'accueil et d'information à l'entrée du camping avec un poste armé du PGHM.

### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

X @Prefet38 Instagram prefet38 Facebook Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

## RETOUR SUR LA NUIT DU 20 au 21 JUIN 2024

La crue torrentielle du Vénéon et des Étançons a durement touché la Vallée du Vénéon le 21 juin dernier. Cet événement exceptionnel a été caractérisé par le charriage de plusieurs centaines de milliers de m<sup>3</sup> matériaux résultant d'une combinaison de facteurs aggravants, notamment la vidange d'un lac périglaciaire, des précipitations importantes (phénomène météo remarquable) et la fonte des neiges.

Dès les premiers instants les élus, les services de l'État et des collectivités ont été impliqués et fortement mobilisés pour prendre des décisions permettant la mise en sécurité immédiate des personnes se trouvant sur la zone. Pour accélérer les travaux de réaménagement et garantir la protection des populations, Louis Laugier, Préfet de l'Isère en lien étroit avec le président du Département a rapidement pris plusieurs mesures.

Privilégiant une approche concertée, il veille à mettre en place un dialogue constant et constructif impliquant chaque partie prenante aussi bien les élus, que les acteurs économiques ou encore les particuliers.

Afin d'assurer la mise en sécurité immédiate des personnes se trouvant sur la zone, ce sont trois campings qui ont été évacués en amont et dans la nuit, dès les premiers signaux d'alerte. Le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) a mis en sécurité la centaine de personnes se trouvant sur le hameau de La Béarde. Les accès routiers étant coupés, une phase d'évacuation avec plusieurs rotations d'un groupe de 3 hélicoptères a été rendue nécessaire. S'en est suivie une prise en charge des sinistrés avec l'appui des collectivités.



### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

## Un an après : comprendre le phénomène et prévenir les risques

Parmi les causes des événements de juin 2024, figure entre autres la vidange d'un lac supraglaciaire formé en amont, sur le glacier de Bonne Pierre. L'utilisation de données satellites a permis, a posteriori, de constater que le lac se remplit puis se vidange chaque année depuis 2016 aux alentours du mois de juin.

Cette vidange s'est réalisée sans effets visibles jusqu'en 2023. Toutefois, en juin 2024, la vidange s'est produite de manière inhabituelle et sous des conditions météorologiques défavorables, contribuant significativement à l'ampleur de la crue.

Depuis une dizaine de jours, les observations ont montré une augmentation notable du volume de ce lac, bien que légèrement inférieure à celle de 2024 à la même période. Les observations de début de semaine ont montré que le lac était en train de se vider. L'apport lié à la fonte de la neige est inférieur au volume s'évacuant du lac.

La vidange du lac glaciaire n'implique pas la levée du périmètre d'exclusion. En effet, même en absence de lac, le risque reste très élevé sur le secteur concerné. Le torrent a été très fortement déstabilisé lors de la crue et des rétentions d'eau autres dans le glacier ne peuvent être exclus.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de ce glacier et anticiper les risques, la mise en place d'une instrumentation scientifique a été décidée par l'État afin de suivre au mieux la formation et la vidange du lac, mais aussi le fonctionnement du glacier sur l'ensemble de la saison estivale.

Menée par le RTM en partenariat avec le Parc National des Écrins, l'Institut des Géosciences de l'Environnement et l'Institut des Sciences de la Terre, cette opération financée par le budget de l'État, mobilise des outils variés : photos, données satellites, capteurs de pression, mesures de débit et ondes sismiques. Des vols de drone sont également programmés pour affiner la cartographie du relief sous-glaciaire.

**Cette instrumentation vise à produire un rapport complet, attendu en mars 2026, pour mieux comprendre le comportement du lac et les capacités de rétention du glacier.** Elle ne permet pas la transmission d'informations en direct et ne constitue pas un système d'alerte et de surveillance.

### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

## Réouverture maîtrisée de la vallée pour l'été 2025

⇒ Conscients des enjeux de sécurité et d'activité économique locale, une forte **démarche de concertation avec une quarantaine de réunions dont 2 réunions publiques en Oisans a été initiée par l'État avec l'ensemble des acteurs.** L'accompagnement et la coordination de tous ont été au cœur de l'action des services de l'État en partenariat étroit avec le Département.

Rarement une telle mobilisation de moyens humains et financiers a été déployée à ce niveau en Isère, pour accompagner les élus locaux dans leur réflexion sur l'avenir de la vallée.

À ce titre, **un chef de projet financé à 80 % par l'État a été recruté pour accompagner les collectivités dans leurs démarches.** Prochainement, le dispositif des ateliers de territoire porté par le Ministère de la Transition écologique, viendra en complément pour soutenir cette démarche de concertation. Ces ateliers auront donc vocation à penser la transition de cette vallée en définissant un nouvel usage de la montagne.

⇒ La priorité de la Préfecture et du Département, gestionnaire de la route, est la sécurité des usagers de la RD530, seul axe routier de la vallée. Afin de permettre aux services de secours d'intervenir le plus rapidement possible en cas de nouveau risque, il a été décidé de maîtriser les flux de circulation routiers au-delà de Saint-Christophe ville durant la saison estivale 2025. Cette décision s'appuie sur les enseignements tirés des événements de 2024, qui constituent désormais un cadre de référence pour l'ensemble des choix relatifs à la gestion des risques dans la vallée du Vénéon.

La RD530 est exposée à de nombreux aléas naturels (crues, chutes de blocs, avalanches...). Des travaux d'envergure ont été menés dans des délais records par le Département, dès le lendemain de la catastrophe, d'abord pour désenclaver les villages de Venosc et Saint-Christophe-en-Oisans grâce à l'aménagement de pistes provisoires sur les 14 portions emportées ou endommagées par la crue. Dès le 11 février 2025, les travaux permettaient la réouverture totale à la circulation de la RD530 jusqu'à Saint-Christophe-Ville. Le Département continue de mener ces travaux de remise en état définitif de la route, malgré les intempéries et l'étroitesse des fenêtres météorologiques.

Cet été, durant le pic de fréquentation touristique estivale, le Département a cependant décidé de suspendre temporairement les travaux de la route définitive pour éviter aux usagers les désagréments relatifs aux coupures de route nécessaires à ces travaux. Il les reprendra en septembre.

### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

Dans l'optique également de permettre un accès sécurisé à la vallée, tout en évitant un engorgement, le Département a pris un arrêté en date du 26 mai dernier, interdisant la circulation entre le hameau de Pré Clot et le hameau des Etages, sauf exceptions (services de secours, riverains, services publics, professionnels, cyclistes, motocyclistes, piétons...). La RD530 reste interdite à la circulation au-delà des Etages, sauf pour les piétons et les professionnels dûment identifiés. Le stationnement est interdit au-delà de St-Christophe-ville.

- Mise en place d'un système de navettes

Pour limiter l'exposition aux différents aléas, il convenait de rendre possible une réouverture de l'axe et l'acheminement des personnes tout en limitant les risques, il a été décidé avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et les collectivités de mettre en place un système de navettes reliant Bourg d'Oisans jusqu'à Combe Noire, à proximité immédiate de La Bérarde.

Depuis le 29 mai, 3 navettes par jour les samedis et dimanches permettent acheminer les personnes jusqu'à Combe Noire. A partir du 5 juillet, 7 navettes quotidiennes seront mises en place avec une capacité respective de 33 personnes soit au total 231 personnes qui pourront être acheminées quotidiennement dans la vallée.

Le service pourrait être suspendu (cf. supra) si la situation météorologique venait à se dégrader ou si le niveau du lac supraglaciaire s'avérait de nouveau élevé.

- Dialogue avec les refuges

La saison estivale s'organise également autour des refuges de la vallée. Dès le début de l'année, le dialogue avec les gardiens de refuges a été engagé en lien avec les services de l'État et les collectivités. Deux réunions ont également été spécifiquement conduites avec les gardiens de refuges, qui ont été reçus en préfecture. D'autres échanges ont été conduits par les collectivités locales avec les gardiens et exploitants de refuges en marge de ces réunions.

Parmi les huit refuges de la vallée du Vénéon :

- Trois refuges (Selle, Muzelle, Alpe du Pin) restent accessibles normalement, avec une capacité totale de 88 couchages.
- Cinq refuges (Promontoire, Soreiller, Carrelet, Temple-Écrins, Lavey) ne sont accessibles que via les navettes jusqu'à Combe Noire. Le Promontoire reste aussi accessible par un itinéraire d'alpinisme depuis La Grave. Ces refuges offrent ensemble 180 couchages, en plus de l'accueil possible pour les randonneurs de passage.

#### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

## Mise en place de mesure de protection des populations

Au regard de ce risque, la mise en place d'une **procédure reposant sur un principe de vigilance météorologique articulé autour de l'appréciation des pluies intenses, du niveau de fonte nivale et de l'état de la vidange glaciaire (côte du lac évaluée par le RTM, en lien avec la commune)** a été décidé en lien avec les collectivités.

En cas d'événement météorologique suspecté par les services de l'Etat, RTM, Météo France, pouvant avoir un impact significatif, les mesures suivantes seront préventivement appliquées :

- Alerte immédiate des refuges via les unités de secours en montagne (USEM), avec confinement des randonneurs au sein des refuges du Carrelet, Temple Ecrins, Promontoire et Soreiller ;
- Évacuation totale de la zone des Étançons, regroupement des randonneurs organisé par le poste de secours du PGHM.
- Suspension des navettes en lien avec la Région, la Communauté de communes et la commune ;

Comme chaque année, un poste de secours, armé par le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM), est activé depuis le 14 juin en journée et les week-ends, au niveau du camping de La Bélarde. Il sera ensuite opérationnel de manière continue à partir du 5 juillet et pour toute la saison estivale.

L'ensemble des services de l'État et du Département, en lien avec les collectivités, restent pleinement mobilisés pour garantir la sécurité des personnes, tout en facilitant autant se faire que peut l'activité touristique estivale dans la vallée.

La responsabilité individuelle demeure essentielle : randonneurs et alpinistes sont invités à s'informer régulièrement de l'évolution de la situation et à adapter leurs pratiques en conséquence.

***Même si la vidange du lac s'opère en totalité, le risque pour les populations demeure du fait de l'instabilité de la zone. Un seul phénomène de pluies intenses pourrait déstabiliser de nouveau le torrent des Étançons.***

***Il est important de rappeler que les mesures d'interdiction d'accès à la Bélarde (sur les routes comme sur la zone définie autour du hameau) doivent être impérativement respectées ; que l'ensemble des personnes doivent se tenir informées des conditions météorologiques avant tout déplacement sur ce massif.***

### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

X @Prefet38 Instagram prefet38 Facebook Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)